



## COMMUNIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions des articles 99 et 128 de la loi n° 022/2021 du 19 novembre 2021 portant Code du Travail en République Gabonaise relatives à l'apprentissage et à la professionnalisation des demandeurs d'emploi, le Ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique, du Travail et de la Formation Professionnelle, Porte-Parole du Gouvernement, invite les entreprises exerçant au Gabon depuis au moins trois (3) ans et employant plus de vingt (20) travailleurs à mettre à la disposition de l'Office National de l'Emploi les éléments ci-après :

- l'effectif global de l'entreprise ;
- la liste des postes ou emplois sur lesquels ils sont disposés à accueillir **les apprentis** en précisant la nature du contrat d'apprentissage ;
- la liste des postes ou emplois sur lesquels ils sont disposés à accueillir en contrat de professionnalisation, **les demandeurs d'emploi** diplômés désirant acquérir une première expérience professionnelle.

Le formulaire nécessaire à la collecte des informations attendues est accessible à l'adresse suivante : [www.t.ly/Vy0p](http://www.t.ly/Vy0p)

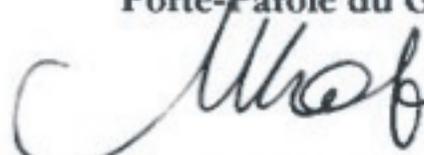
Le formulaire dûment renseigné doit être transmis au plus tard le 15 février 2022 à l'adresse mail [courrier.pnpe@gmail.com](mailto:courrier.pnpe@gmail.com) ou déposé, dans les délais identiques, à l'une des représentations de l'organisme national de gestion de l'emploi, l'accusé de réception faisant foi.

Pour toute information complémentaire, se rapprocher de la Direction Générale de l'Office National de l'Emploi sise au rond-point de l'Avenue de COINTET à Libreville, de ses antennes provinciales, ou adresser un courriel à l'adresse électronique sus indiquée.

Les Directeurs Provinciaux, les Inspecteurs Spéciaux et les Chefs de Services Départementaux du Travail sont chargés de veiller à la mise en œuvre des présentes prescriptions.

Fait à Libreville, le **20 JAN. 2022**

Le Ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique,  
du Travail et de la Formation Professionnelle  
Porte-Parole du Gouvernement

  
Madeleine E. BERRE  
